

19/01/2018 05:00 | Vienne | POITIERS

Vocation : sauver l'entreprise

Le nombre de défaillances d'entreprises est à nouveau en baisse dans la Vienne. Le tribunal de commerce de Poitiers mise sur la prévention "essentielle" dans une période de difficultés.



Michel Dered (à droite) et le procureur adjoint François Thévenot (à gauche) sont revenus sur l'activité du tribunal.
pbruyere

En 2017, dans la Vienne, le nombre de dépôts de bilan d'entreprises est en net recul pour la deuxième année consécutive après le chiffre record de 2015, signe que la reprise économique se confirme. C'est ce que révèle le bilan d'activités du tribunal de commerce de Poitiers qui a tenu son audience solennelle de rentrée, hier, sans son président, indisponible.

En son absence, Michel Dered a déroulé l'activité de la juridiction qui a été soutenue au cours de l'année écoulée, même si beaucoup de chiffres sont à la baisse. Concernant l'activité des procédures collectives, il note une baisse « *très sensible* » de - 29 % de saisine du tribunal: moins de déclarations de cessation de paiement et assignations (201 au lieu de 285 en 2016); moins de liquidations judiciaires (131 au lieu de 160) et de redressements (60 contre 89); de mise en procédure de sauvegarde (2 contre 11). Dans le même temps, on constate une baisse de 12% des créations d'entreprise (immatriculations des sociétés et personnes physiques). Il a également mis l'accent sur la médiation-conciliation en contentieux. Huit juges consulaires se sont engagés dans une formation et à partir de septembre prochain, un juge conciliateur interviendra dans les affaires nouvelles contentieuses.

Un suicide tous les deux jours

Rappelant qu'une cellule de prévention existe au tribunal, le président Dered a insisté sur l'importance de cette activité « *car elle est essentielle pour sauver les entreprises qui entrent ou vont entrer dans une période de difficultés* ». 130 entretiens confidentiels ont été tenus en 2017 contre 60 l'année précédente. « *Le tribunal de commerce reste dans l'esprit du grand public une institution de sanction, alors que sa vocation fondamentale est la sauvegarde des entreprises et des emplois* » martèle-t-il.

La souffrance morale des entrepreneurs devant l'échec lié aux dépôts de bilan, reste une forte préoccupation. « *Ils se sentent coupables et très seuls, et leur souffrance est mal reconnue* » souligne Michel Dered. Un chef d'entreprise se suicide tous les deux jours en moyenne, selon l'Observatoire de la santé des dirigeants de PME. Un constat alarmant qui a conduit à la création de l'association d'aide psychologique pour les entrepreneurs en souffrance aiguë, l'Apesa. Lancé à Saintes, ce dispositif de prévention leur apporte un soutien gratuit. Le tribunal de commerce de Poitiers souhaite qu'il soit déployé sur la Vienne, invitant le monde économique, les collectivités et autres chambres consulaires à soutenir cette initiative.

en savoir plus

"La chasse aux mauvais élèves"

Le procureur-adjoint François Thévenot est revenu sur plusieurs priorités du parquet en matière commerciale. Il y a un an, il avait rappelé à l'ordre les dirigeants d'entreprises à propos de l'obligation légale de déposer chaque année les comptes sociaux au greffe du tribunal, sous peine de sanction. Cette action de prévention semble avoir été efficace. Dans « *la chasse aux mauvais élèves du monde de l'entreprise* » qui va s'intensifier en 2018, il a souligné que le nombre de sanctions (faillite personnelle, interdiction de gérer, patrimoniale) contre des débiteurs par trop négligents voire carrément malhonnêtes, est passé de zéro en 2014 à 15 en 2017. Il a insisté sur « *la participation et l'engagement* » du parquet pour une meilleure prévention des difficultés des entreprises, avec « *un seul objectif final, la sauvegarde de l'emploi* ». Il a cité le dossier de l'entreprise creusoise GM&S qui a mobilisé le tribunal plus d'un an. « *Sur 277 emplois, 120 emplois préservés, seulement, peut-être, dit-t-il, mais qui reviennent de très très loin.* »

Philippe Bruyère